

# Réponses des pays belligérants à la note Austro-Hongroise

Berlin, 20 septembre.

La réponse allemande à la note pacifiste austro-hongroise est conçue en ces termes :

“ L'ambassadeur impérial soussigné a l'honneur de répondre ce qui suit à la note si hautement appréciée du ministère impérial et royal de la maison impériale et royale et des affaires étrangères, du 14 du mois courant. L'invitation adressée par le gouvernement impérial et royal à tous les Etats belligérants leur demandant de se réunir en territoire neutre pour y discuter confidentiellement et sans engagement les points fondamentaux pour la conclusion de la paix est absolument conforme à l'esprit pacifique et aux dispositions en faveur de la paix dont ont toujours fait preuve les hommes d'Etat responsables et les représentants autorisés des nations coalisées. Bien que l'accueil réservé par nos adversaires à des démarches semblables ne soit guère encourageant, le gouvernement impérial forme les vœux les meilleurs et les plus sincères pour que l'initiative nouvelle inspirée au gouvernement impérial et royal par la conscience de sa responsabilité et un sentiment profond d'humanité trouve cette fois l'accueil désiré. Le soussigné a l'honneur de déclarer, au nom du gouvernement impérial, que l'Allemagne est prête à participer à l'échange de vues proposé. ”

Vienne, 20 septembre.

Le Ministre de Suède a remis au Ministre des Affaires étrangères, au nom de son gouvernement, le texte de la réponse des Etats-Unis à la note du 14 septembre. Cette réponse est conçue en ces termes :

“ La note du gouvernement austro-hongrois a été soumise au président, qui me charge de vous dire que le gouvernement des Etats-Unis n'a qu'une réponse à y faire. Il a itérativement et en toute franchise exposé les conditions dans lesquelles les Etats-Unis accepteraient de délibérer sur la conclusion de la paix. Il ne veut ni ne peut accueillir la proposition d'une conférence pour délibérer sur un objet au sujet duquel il a fait connaître si clairement son point de vue et ses intentions. ”

Vienne, 21 septembre.

Le ministre de Suisse à Vienne a avisé le Ministre des Affaires étrangères que le gouvernement français a accusé réception, par l'intermédiaire de la légation suisse à Paris, de la note du gouvernement austro-hongrois du 14 septembre. La réponse de la France à la proposition du comte Burian a été formulée dans le discours que

le président du Conseil, M. Clemenceau, a prononcé au Sénat à la date du 17 septembre et dont le texte a été inséré dans le JOURNAL OFFICIEL du 18 septembre. »

Sofia, 23 septembre.

Le gouvernement bulgare a répondu comme suit à la note du comte Burian :

« La démarche du gouvernement austro-hongrois est entièrement conforme aux aspirations du peuple bulgare et répond au vœu de son gouvernement. Je m'empresse donc de déclarer que la Bulgarie est prête à envoyer des délégués pour prendre contact avec ceux des pays belligérants en vue de négociations futures. La Bulgarie est d'autant mieux disposée à collaborer au rapprochement des peuples en vue d'amener la paix désirée qu'elle-même n'a jamais émis de revendications qui n'aient, en principe, emporté l'approbation générale. Fidèles à l'idéal de la justice et de la liberté, auquel nous rattachent nos traditions, notre renaissance et l'esprit de notre Constitution politique, ainsi que toutes les manifestations de notre vie publique, nous n'aspirons ni à conquérir des territoires habités par des peuples étrangers, ni à établir notre domination sur les peuples voisins. Nos buts de guerre visent simplement et uniquement la consolidation de notre sécurité et la réalisation de l'unité de notre peuple à l'intérieur des frontières ethnographiques qui lui ont été assignées par l'histoire et qui nous furent reconnues à diverses reprises par les décisions des grandes puissances.

« La formule ne date pas d'aujourd'hui. Chaque fois que la question des Balkans est venue en discussion au tribunal diplomatique de l'Europe, la Bulgarie s'est tenue invariablement sur le terrain des nationalités. Nous ne désirons pas autre chose aujourd'hui que nous n'avons désiré hier, conformément aux aspirations de notre race. Et c'est parce que nous avons la certitude de contribuer à l'établissement de l'ordre durable dans l'orient européen, parce que nous sommes assurés d'apporter notre appui à la fondation d'une Ligue des Nations que les peuples civilisés appellent de toute leurs forces, que nous poursuivrons les revendications de notre peuple.

« Dans cet ordre d'idées, nous croyons que la nécessité d'aplanir les conflits dans les Balkans, en tenant compte des droits des nationalités et telle qu'elle a été proposée par le président des Etats-Unis, doit prévaloir avant tout. Les puissances de l'Entente ayant déclaré à plusieurs reprises qu'elles marchent d'accord avec M. Wilson, la Bulgarie a tout lieu de croire que ces puissances n'élèveront aucune objection contre les revendications de la Bulgarie.

« Tout en partageant la conviction de Votre Excellence qu'un rapprochement des peuples belligérants ne doit pas être considéré comme impossible, nous formulons les meilleures vœux pour que la démarche de l'Autriche-Hongrie aboutisse et mette fin à la guerre néfaste, et que la vie internationale soit rétablie sur de nouvelles et plus nobles bases. Nous souhaitons ardemment de pouvoir saluer ce triomphe. »

Constantinople, 25 septembre.

Voici le texte de la réponse de la Turquie à la note de l'Autriche :

« La proposition adressée par le gouvernement impérial et royal à tous les belligérants de se réunir dans un pays neutre en vue d'y procéder à un échange de vues confidentiel et sans engagement sur les principes qui pourraient servir de base à une paix durable et honorable, est absolument conforme à la conception que le gouver-

nement impérial ottoman a manifestée à différentes reprises d'accord avec ses alliés. C'est pourquoi le gouvernement impérial exprime le vœu que cette nouvelle démarche, dictée au gouvernement impérial et royal par un noble sentiment d'humanité et un sincère désir de conciliation, puisse recevoir le meilleur accueil chez nos ennemis. La Sublime-Porte est disposée à participer à l'échange de vue proposé. »

---

---



UN SOUVENIR HISTORIQUE

**LES AVIS, PROCLAMATIONS  
& NOUVELLES DE GUERRE**

**ALLEMANDS**

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 15 Août au 18 Septembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés  
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*

Édition honorée de la Souscription officielle  
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

**34<sup>e</sup> VOLUME**



**34<sup>e</sup> VOLUME**

**Prix : Fr. 1.50**

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXLLES-BRUXELLES